

## Sommaire

1. Questionnaire destiné à la stratégie globale.....	1
1.1. Questionnaire Politique globale.....	1
2. Questionnaires destinés aux services .....	3
2.1. Questionnaire Urbanisation .....	3
2.2. Questionnaire Interopérabilité.....	9

### Légende

- ✓ Niveaux recommandés par la Doctrine du Numérique en Santé

## 1. Questionnaire destiné à la stratégie globale

### 1.1. Questionnaire Politique globale

#### A03. Schéma d'architecture

##### A03.1 Cartographie des services

- Niveau non applicable : Toujours applicable.
- Niveau 0 : Aucune cartographie des services du SI régional.
- Niveau 1 : Formalisation de l'architecture du SI régional sous forme d'une cartographie des services du SI sans identification des interactions avec des services externes.
- Niveau 2 : Formalisation de l'architecture du SI régional sous forme d'une cartographie des services du SI avec identification des interactions avec des services externes.
- ✓ Niveau 3 : Formalisation de l'architecture du SI régional sous forme d'une cartographie des services du SI avec identification des interactions avec des services externes.  
Positionnement des services du SI régional par rapport au schéma d'architecture cible présenté au paragraphe I-5 de la doctrine.

#### A06. INS

##### A06.5 Décommissionnement des serveurs régionaux de rapprochement d'identités (SRRI)

- ✓ Niveau non applicable : Le SI régional ne comprend pas de SRRI.
- Niveau 0 : Le SI régional comprend un SRRI et la région poursuit son déploiement (raccordement de nouvelles structures).
- Niveau 1 : Le SI régional comprend un SRRI, la région a stoppé son déploiement (pas de nouveaux raccords de structures) mais n'a pas encore anticipé le décommissionnement du SRRI.
- ✓ Niveau 2 : Le SI régional comprend un SRRI, la région a stoppé son déploiement (pas de nouveaux raccords de structures) et a anticipé le décommissionnement du SRRI.
- ✓ Niveau 3 : Le SI régional comprenait un SRRI et la région l'a décommissionné.

#### A08.6 Référentiel de sécurité (HDS)

##### A08.6.1 Hébergement des Données de Santé (HDS)

- ✓ **Niveau non applicable** : Toujours applicable.
- Niveau 0 : Le SI régional est hébergé sur une plateforme ni agréée ni certifiée pour l'hébergement de données de santé.
- Niveau 1 : Le SI régional est hébergé sur une plateforme de certification pour l'hébergement de données de santé.
- ✓ **Niveau 2** : Le SI régional est hébergé sur une plateforme agréée pour l'hébergement de données de santé.
- ✓ **Niveau 3** : Le SI régional est hébergé sur une plateforme certifiée pour l'hébergement de données de santé.

#### A09. Sécurité opérationnelle

##### A09.1 Cybersurveillance

- Niveau non applicable : Toujours applicable.
- Niveau 0 : Aucun scan de vulnérabilités n'est réalisé sur l'ensemble du SI régional.
- Niveau 1 : Des scans de vulnérabilités sont réalisés sur un périmètre non exhaustif et/ou à une fréquence non définie.
- Niveau 2 : Des scans de vulnérabilités sont réalisés sur l'ensemble des services du SI régional concernés par la convergence de temps en temps. Les rapports sont analysés et servent la correction des failles de sécurité.
- ✓ **Niveau 3** : Des scans de vulnérabilités sont réalisés sur l'ensemble des services du SI régional concernés par la convergence au minimum chaque année. Les rapports servent la correction des failles de sécurité et alimentent le suivi opérationnel de sécurité.

##### A09.2 Gestion des incidents

- Niveau non applicable : Toujours applicable.
- Niveau 0 : Aucune procédure de gestion des incidents de sécurité informatique n'est mise en place.
- Niveau 1 : Une procédure de gestion des incidents de sécurité informatique est implémentée mais aucune fiche d'incident n'est réalisée.
- Niveau 2 : Une procédure de gestion des incidents de sécurité informatique est implémentée. Des fiches d'incidents sont rédigées afin de renseigner les conséquences de l'incident.
- ✓ **Niveau 3** : Une procédure de gestion des incidents de sécurité informatique est implémentée. Des fiches d'incidents sont rédigées afin de renseigner les conséquences de l'incident. Une capitalisation est réalisée et si possible des changements sont réalisés afin de couvrir un incident similaire.

##### A09.3 Suivi opérationnel de la sécurité

- Niveau non applicable : Toujours applicable.
- Niveau 0 : Aucun suivi spécifique de la sécurité n'est réalisé au-delà de la mise en place initiale du système.
- Niveau 1 : Un travail de veille et l'application des correctifs de sécurité sont effectués pour l'ensemble des composants des services du SI régional concernés par la convergence.
- Niveau 2 : Un travail de veille et l'application des correctifs de sécurité sont effectués pour l'ensemble des composants des services du SI régional concernés par la convergence. Un

audit régulier (annuel) de la sécurité est réalisé tout comme le suivi de la mise en œuvre des actions de remédiation prioritaires.

- **✓ Niveau 3** : Un travail de veille et l'application des correctifs de sécurité sont effectués pour l'ensemble des composants des services du SI régional concernés par la convergence. Un audit régulier (au minimum annuel) de la sécurité est réalisé. Il s'accompagne d'un plan d'action d'amélioration incluant l'ensemble des actions.

## 2. Questionnaires destinés aux services

### 2.1. Questionnaire Urbanisation

#### A04. Identification électronique des acteurs de santé personnes physiques

##### A04.1 Utilisation et mise à jour des identités nationales

- Niveau non applicable : Toujours applicable si la question apparaît.
- Niveau 0 : Le service n'a pas la capacité d'identifier les acteurs de santé à l'aide de l'identité nationale (RPPS, et ADELI en transitoire) ou d'une identité locale (matricule RH, etc.).
- Niveau 1 : Le service peut identifier les acteurs de santé à l'aide de l'identité nationale (RPPS, et ADELI en transitoire) ou d'une identité locale (matricule RH, etc.). Ces identités sont modifiables avec un processus de gestion documenté.
- **✓ Niveau 2** : Le service identifie les acteurs de santé au moins à l'aide de l'identité nationale (RPPS, et ADELI en transitoire), lorsque l'acteur en dispose. Ces identités sont modifiables avec un processus de gestion documenté.
- **✓ Niveau 3** : Le service identifie les acteurs de santé au moins à l'aide de l'identité nationale (RPPS, et ADELI en transitoire), lorsque l'acteur en dispose. Ces identités sont modifiables avec un processus de gestion documenté, systématisant les recherches/vérifications au répertoire de référence (RPPS) et limitant les modifications à des attributs absents de l'identité nationale telle que visible sur l'annuaire santé et les autres couches d'exposition du RPPS. Les vérifications sur les couches d'exposition du RPPS (import de fichiers plats, interfaces de programmation, etc.) sont effectuées à échéance régulière ou à l'occasion de transactions effectuées par les utilisateurs concernés (identification électronique, etc.), dans le respect des exigences réglementaires.

##### A04.2 Niveau de garantie de l'identification électronique des acteurs de santé personnes physiques

- **✓ Niveau non applicable** : Le service n'implique pas l'identification électronique des acteurs de santé personnes physiques.
- Niveau 0 : Le service n'a pas mis en œuvre une identification électronique basée sur un moyen d'identification électronique de transition (toléré jusqu'au 1.1.2026) tel que défini dans le référentiel de la PGSSI-S sur l'identification électronique des acteurs de santé personnes physiques.
- **✓ Niveau 1** : Le service a mis en œuvre une identification électronique basée a minima sur un moyen d'identification électronique de transition (toléré jusqu'au 1.1.2026) tel que défini dans le référentiel de la PGSSI-S sur l'identification électronique des acteurs de santé personnes physiques.
- **✓ Niveau 2** : Aucun
- **✓ Niveau 3** : Le service a mis en œuvre exclusivement Pro Santé Connect (Web et/ou CIBA) et/ou une identification électronique basée sur une carte de la famille CPx et/ou une identification électronique au moins conforme au niveau eIDAS substantiel tel que défini dans le référentiel de la PGSSI-S sur l'identification électronique des acteurs de santé

personnes physiques, avec une certification ANSSI permettant de l'attester *et/ou* une identification électronique basée sur un moyen d'identification électronique homologué conformément à ce qui est défini dans le référentiel de la PGSSI-S sur l'identification électronique des acteurs de santé personnes physiques.

#### **A05. Identification électronique des acteurs de santé personnes morales**

##### **A05.1 Utilisation et mise à jour des identités nationales**

- Niveau non applicable : Toujours applicable si la question apparaît.
- Niveau 0 : Le service n'a pas la capacité d'identifier les acteurs de santé à l'aide de l'identité nationale (FINESS, SIREN/SIRET) ou d'une identité locale (identifiant d'un référentiel structures local, etc.).
- Niveau 1 : Le service peut identifier les acteurs de santé à l'aide de l'identité nationale (FINESS, SIREN/SIRET) ou d'une identité locale (identifiant d'un référentiel structures local, etc.). Ces identités sont modifiables avec un processus de gestion documenté.
- ✓ Niveau 2 : Le service identifie les acteurs de santé au moins à l'aide de l'identité nationale (FINESS géographique, SIRET), lorsque l'acteur en dispose. Ces identités sont modifiables avec un processus de gestion documenté.
- ✓ Niveau 3 : Le service identifie les acteurs de santé au moins à l'aide de l'identité nationale (FINESS géographique, SIRET), lorsque l'acteur en dispose. Ces identités sont modifiables avec un processus de gestion documenté, systématisant les recherches/vérifications aux répertoire de référence et limitant les modifications à des attributs absents de l'identité nationale telle que visible dans les autres couches d'exposition des répertoires FINESS et SIRENE. Les vérifications sur ces couches d'exposition sont effectuées à échéance régulière ou à l'occasion de transactions effectuées par les utilisateurs concernés (identification électronique, etc.), dans le respect des exigences réglementaires applicables.

##### **A05.2 Niveau de garantie de l'identification électronique des acteurs de santé personnes morales**

- ✓ Niveau non applicable : Le service n'implique pas l'identification électronique des acteurs de santé personnes morales.
- Niveau 0 : Le service n'a pas mis en oeuvre une identification électronique des acteurs de santé personnes morales.
- ✓ Niveau 1 : L'identification électronique est basée sur l'identification électronique d'acteurs de santé personnes physiques représentant les structures ou sur l'utilisation de certificats d'authentification de personnes morales dont au moins une partie a été émise par une autre autorité de certification que l'IGC Santé qui ne respecte pas l'ensemble des principes du référentiel d'identification électronique des acteurs de santé personnes morales.
- ✓ Niveau 2 : L'identification électronique est basée sur des certificats d'authentification de personne morale dont au moins une partie a été émise par une autre autorité de certification que l'IGC Santé, respectant les principes du référentiel d'identification électronique des acteurs de santé personnes morales.
- ✓ Niveau 3 : L'identification électronique est basée sur des certificats d'authentification de personne morale IGC-Santé tels que définis dans le référentiel d'identification électronique des acteurs de santé personnes morales.

#### **A06. Identification électronique des patients, usagers ou personnes**

##### **A06.1 Mise en oeuvre de l'INS (référentiel d'identités)**

- Niveau non applicable : Toujours applicable si la question apparaît.
- Niveau 0 : Le service n'a pas intégré le téléservice INSi (autorisation CNDA non obtenue, au moins pour la transaction de recherche).
- Niveau 1 : Le service a intégré le téléservice INSi (autorisation CNDA obtenue, au moins pour la transaction de recherche).
- Niveau 2 : Le service a intégré le téléservice INSi (autorisation CNDA obtenue, au moins pour la transaction de recherche) et implémente les identités INS conformément au guide d'implémentation (a minima, règles de criticité \*\*\* du guide) et au référentiel national d'identitovigilance.
- **✓ Niveau 3** : Le service a intégré le téléservice INSi (autorisation CNDA obtenue, au moins pour la transaction de recherche), implémente les identités INS conformément au guide d'implémentation (a minima, règles de criticité \*\*\* du guide) et au référentiel national d'identitovigilance. Par ailleurs il diffuse les identités INS qualifiées en aval en respectant les standards d'interopérabilité en vigueur (voir annexe CI-SIS), et notamment dans les documents de santé (CDA, PDF, etc.) éventuellement générés à partir de l'outil.

##### **A06.2 Mise en œuvre de l'INS (consommation de flux et documents avec l'INS, en provenance d'un domaine d'identification différent)**

- Niveau non applicable : Toujours applicable si la question apparaît.
- Niveau 0 : Le service n'est pas en capacité d'intégrer des INS (flux, documents, etc.) en provenance d'autres services numériques.
- Niveau 1 : Le service peut intégrer des INS (flux, documents, etc.) en provenance d'autres services numériques.
- Niveau 2 : Le service peut intégrer des INS (flux, documents, etc.) en provenance d'autres services numériques et appeler le téléservice INSi pour les vérifier lorsque c'est nécessaire\* (autorisation CNDA obtenue, au moins pour la transaction de vérification).
- **✓ Niveau 3** : Le service peut intégrer des INS (flux, documents, etc.) en provenance d'autres services numériques et appeler le téléservice INSi pour les vérifier lorsque c'est nécessaire\* (autorisation CNDA obtenue, au moins pour la transaction de vérification). Par ailleurs l'outil sait diffuser les INS qualifiés en aval en respectant les standards d'interopérabilité en vigueur, et notamment dans les documents de santé (CDA, PDF, etc.) éventuellement générés à partir de l'outil.

##### **A06.3 Mise en œuvre de l'INS (consommation de flux et documents avec l'INS, en provenance du même domaine d'identification)**

- Niveau non applicable : Toujours applicable si la question apparaît.
- Niveau 0 : Le service n'est pas en capacité d'intégrer des INS (flux, documents, etc.) en provenance d'autres services numériques.
- Niveau 1 : Le service peut intégrer des INS (flux, documents, etc.) en provenance d'autres services numériques.
- Niveau 2 : Aucun
- **✓ Niveau 3** : Le produit peut intégrer des INS (flux, documents, etc.) en provenance d'autres services numériques. Par ailleurs l'outil sait diffuser les INS qualifiés en aval en respectant les standards d'interopérabilité en vigueur, et notamment dans les documents de santé (CDA, PDF, etc.) éventuellement générés à partir de l'outil.

#### **A06.4 Niveau de garantie de l'identification électronique des usagers, patients ou personnes**

- ✓ **Niveau non applicable** : Le service n'implique pas l'identification électronique des usagers, patients ou personnes.
- **Niveau 0** : Le service a mis en œuvre une identification électronique non conforme au minimum requis (moyens d'identification électronique de transition tolérés jusqu'au 1.1.2026 et/ou de niveau eIDAS substantiel à élevé) tel que défini dans le référentiel de la PGSSI-S sur l'identification électronique des patients.
- ✓ **Niveau 1** : Le service a mis en œuvre une identification électronique basée a minima sur un moyen d'identification électronique de transition (toléré jusqu'au 1.1.2026) tel que défini dans le référentiel de la PGSSI-S sur l'identification électronique des patients.
- ✓ **Niveau 2** : Aucun
- ✓ **Niveau 3** : Le service a mis en œuvre une identification électronique au moins conforme au niveau eIDAS substantiel tel que défini dans le référentiel de la PGSSI-S sur l'identification électronique des patients, avec une certification ANSSI permettant de l'attester.

#### **A07. ROR**

##### **A07.1 Utilisation du ROR pour connaître l'offre de santé**

- **Niveau non applicable** : Toujours applicable si la question apparaît.
- **Niveau 0** : Le service ne consomme pas le ROR.
- **Niveau 1** : Le service consomme le ROR à l'aide d'interfaces historiques non normalisées.
- **Niveau 2** : Le service consomme le ROR via des flux d'échanges normalisés et des interfaces historiques non normalisées.
- ✓ **Niveau 3** : Le service consomme le ROR uniquement via des flux d'échanges normalisés.

##### **A07.2 Périmètre de l'offre de santé pour les établissements du secteur sanitaire**

- **Niveau non applicable** : Toujours applicable si la question apparaît.
- **Niveau 0** : Le ROR est peuplé d'au moins 20% des établissements sanitaires.
- **Niveau 1** : Le ROR est peuplé d'au moins 50% des établissements sanitaires.
- **Niveau 2** : Le ROR est peuplé d'au moins 80% des établissements sanitaires.
- ✓ **Niveau 3** : Le peuplement du ROR est terminé pour les établissements sanitaires.

##### **A07.3 Périmètre de l'offre de santé pour les établissements du secteur médico-social**

- **Niveau non applicable** : Toujours applicable si la question apparaît.
- **Niveau 0** : Le peuplement des établissements et services médico-sociaux n'a pas commencé.
- **Niveau 1** : Le ROR est peuplé d'au moins 20% des établissements et services médico-sociaux.
- ✓ **Niveau 2** : Le ROR est peuplé d'au moins 50% des établissements et services médico-sociaux.
- ✓ **Niveau 3** : Le peuplement du ROR est terminé pour les établissements et services médico-sociaux.

##### **A07.4 Périmètre de l'offre de santé pour les cabinets libéraux**

- **Niveau non applicable** : Toujours applicable si la question apparaît.
- **Niveau 0** : Le peuplement des cabinets libéraux n'a pas commencé ou a été réalisé manuellement.
- ✓ **Niveau 1** : Le peuplement automatique des cabinets libéraux à partir du RPPS est effectif et la stratégie de peuplement de la description opérationnelle des libéraux est définie.

- ✓ **Niveau 2** : Le peuplement automatique des cabinets libéraux à partir du RPPS est effectif et le peuplement de la description opérationnelle des libéraux est en cours (30% des cabinets peuplés).
- ✓ **Niveau 3** : Le peuplement automatique des cabinets libéraux à partir du RPPS est effectif et le peuplement de la description opérationnelle des libéraux est terminé.

#### **A07.5 Politique d'accès au ROR**

- Niveau non applicable : Toujours applicable si la question apparait.
- Niveau 0 : L'instance ROR ne met pas en œuvre la politique d'accès définie dans la doctrine d'urbanisation du ROR.
- ✓ **Niveau 1** : L'instance ROR ne gère ni le niveau de confidentialité des données ni les profils d'accès applicatifs. C'est l'application consommatrice qui définit ses profils d'accès utilisateurs en fonction de la politique d'accès définie dans la doctrine d'urbanisation du ROR.
- ✓ **Niveau 2** : L'instance ROR fournit le niveau de confidentialité des données mais pas les profils d'accès applicatifs utilisateurs. C'est l'application consommatrice qui définit ses profils d'accès utilisateurs en fonction de la politique d'accès définie dans la doctrine d'urbanisation du ROR. Elle peut trier les données avec l'attribut de confidentialité et fonder des décisions d'accès sur cet attribut.
- ✓ **Niveau 3** : L'instance ROR fournit le niveau de confidentialité des données et les profils d'accès applicatifs. L'application consommatrice peut gérer des profils d'accès utilisateurs plus fin en fonction de la politique d'accès définie dans la doctrine d'urbanisation du ROR. Elle peut trier les données avec l'attribut de confidentialité et fonder des décisions d'accès sur cet attribut.

#### **A07.6 Version du modèle pour les flux normalisés**

- Niveau non applicable : Toujours applicable si la question apparait.
- Niveau 0 : Le service ne consomme pas le ROR via des flux d'échanges normalisés.
- ✓ **Niveau 1** : Le service consomme le ROR uniquement via des flux d'échanges normalisés V1.
- ✓ **Niveau 2** : Le service consomme le ROR uniquement via des flux d'échanges normalisés V1 et V2.
- ✓ **Niveau 3** : Le service consomme le ROR uniquement via des flux d'échanges normalisés V2.

#### **A08.7 Référentiel de sécurité (PGSSI-S)**

##### **A08.7.1 PGSSI-S Imputabilité**

- Niveau non applicable : Toujours applicable si la question apparait.
- Niveau 0 : Le service ne fait l'objet d'aucune traçabilité.
- Niveau 1 : La traçabilité est assurée par les logs techniques générés et consultables indépendamment via les différents composants.
- ✓ **Niveau 2** : La traçabilité est assurée par les logs techniques générés et consultables indépendamment via les différents composants complétés par des traces fonctionnelles pour des actions significatives au niveau métier.
- ✓ **Niveau 3** : Les logs techniques et traces fonctionnelles sont agrégés dans un système qui permet leur consultation pour de l'audit conformément à ce qui est décrit dans le référentiel d'imputabilité.

#### A08.7.2 PGSSI-S Valeur probante

- ✓ **Niveau non applicable** : Le service n'intègre ni fonctionnalité de numérisation de document papier, ni de création de document numérique, ni d'impression de document numérique qui traite des documents de santé contenant des données à caractère personnel.
- Niveau 0 : La production et le cycle de vie des documents de santé contenant des données à caractère personnel ne font l'objet d'aucune mesure permettant d'assurer l'intégrité et la traçabilité.
- Niveau 1 : La production et le cycle de vie des documents de santé contenant des données à caractère personnel font l'objet d'une traçabilité au niveau du service.
- ✓ **Niveau 2** : La production et le cycle de vie des documents de santé contenant des données à caractère personnel font l'objet d'une traçabilité dans les métadonnées du document (ex. entête structuré du document CDA) et/ou de fonctionnalités de contrôle de l'intégrité (signature/cachet électronique, scellement cryptographique).
- ✓ **Niveau 3** : La production et le cycle de vie des documents de santé contenant des données à caractère personnel sont conformes aux principes décrits dans le référentiel de la PGSSI-S sur la force probante des documents de santé (concernant les fonctionnalités de numérisation de document papier, de création de document numérique ou d'impression de document numérique).

#### A11. DMP

##### A11.1 Usage du service socle DMP

- ✓ **Niveau non applicable** : Le service ne manipule pas de documents de synthèse qui ont vocation à alimenter le DMP ou le service n'a pas vocation à consommer les documents stockés sur le DMP.
- Niveau 0 : Le service manipule des documents stockés au niveau régional sans interconnexion avec le DMP.
- ✓ **Niveau 1** : Le service manipule des documents stockés au niveau régional. Sur demande des utilisateurs, il alimente le DMP des documents de synthèse et les conserve au niveau régional.
- ✓ **Niveau 2** : Le service manipule des documents stockés au niveau régional. Il alimente le DMP avec les documents de synthèse. Les documents récupérés du DMP ne sont pas stockés au niveau régional qui peut conserver des pointeurs.
- ✓ **Niveau 3** : Le service utilise le DMP comme l'unique lieu de stockage des documents de synthèse. Les documents produits et déposés sur le DMP ne sont pas stockés au niveau régional. Les documents récupérés du DMP ne sont pas stockés au niveau régional qui peut conserver des pointeurs.

#### A12. MSSanté

##### A12.1 Usage du service socle MSSanté

- ✓ **Niveau non applicable** : Le service ne conduit pas à échanger des données de santé à caractère personnel par messagerie électronique.
- Niveau 0 : Le service réalise des échanges de données de santé à caractère personnel par messagerie électronique non sécurisée.
- Niveau 1 : Le service réalise des échanges de données de santé à caractère personnel à l'aide de messageries sécurisées autres que MSSanté.
- ✓ **Niveau 2** : Le service réalise des échanges de données de santé à caractère personnel à l'aide d'une messagerie MSSanté.

- **✓ Niveau 3** : Le service réalise des échanges de données de santé à caractère personnel à l'aide d'une messagerie MSSanté. Dans le cas où les messages véhiculent des documents de santé en pièce jointe, les principes d'échanges décrits dans le « Guide de normalisation des échanges MSSanté » (PJ au format XDM/CDA R2...) ou le référentiel MSSanté #2 (prévu fin mai 2021) sont respectés.

#### **A14. Services numériques de coordination**

##### **A14.1 Respect des spécifications nationales énoncées pour les services numériques de coordination**

- **✓ Niveau non applicable** : Les spécifications nationales sur les services de coordination ne sont pas applicables au service.
- **Niveau 0** : Le responsable du service au sein des équipes du GRADeS ou de l'ARS n'a pas connaissance des spécifications nationales sur les services de coordination et des éléments de doctrine actuellement en cours de concertation.
- **✓ Niveau 1** : Le responsable du service au sein des équipes du GRADeS ou de l'ARS a connaissance des spécifications nationales sur les services de coordination et des éléments de doctrine actuellement en cours de concertation. Le service n'est pas conforme aux spécifications nationales sur les services de coordination.
- **✓ Niveau 2** : Le responsable du service au sein des équipes du GRADeS ou de l'ARS a connaissance des spécifications nationales sur les services de coordination et des éléments de doctrine actuellement en cours de concertation. Le service est partiellement conforme aux spécifications nationales sur les services de coordination (acquisition hors accord cadre national).
- **✓ Niveau 3** : Le responsable du service au sein des équipes du GRADeS ou de l'ARS a connaissance des spécifications nationales sur les services de coordination et des éléments de doctrine actuellement en cours de concertation. Le service est conforme aux spécifications nationales sur les services de coordination (acquisition hors ou via accord cadre national).

## 2.2. Questionnaire Interopérabilité

#### **A08.1 Référentiel d'interopérabilité (modélisation)**

##### **A08.1.1 Formalisation des usages**

- **Niveau non applicable** : Toujours applicable.
- **Niveau 0** : Le service n'a pas fait l'objet d'une formalisation des usages.
- **Niveau 1** : Le service a fait l'objet d'une formalisation des usages.
- **✓ Niveau 2** : Le service a fait l'objet d'une formalisation des usages et d'une modélisation des processus métier mais sans recherche de mutualisation des concepts avec les autres projets du secteur.
- **✓ Niveau 3** : Le service a fait l'objet d'une formalisation des usages et d'une modélisation des processus métier fondées sur un catalogue de concepts commun au secteur (ex. le MOS pour les concepts non médicaux, OMOP ou HL7 DAM pour les concepts médicaux).

#### A08.2 Référentiel d'interopérabilité (transport)

##### A08.2.1 Connexion synchrone avec d'autres SI

- ✓ **Niveau non applicable** : Le cas d'usage n'est pas couvert par le CI-SIS (ex. DICOM) ou n'interagit pas avec d'autres services en dehors d'appels contextuels.
- Niveau 0 : La connexion avec d'autres services se fait via des normes autres que celles identifiées dans le CI-SIS (ex. VPN et MLLP pour des connexions WAN, FTP, CFT...).
- Niveau 1 : La connexion avec d'autres services se fait via les normes identifiées dans le CI-SIS sans suivre l'ensemble des spécifications d'un des volets de la couche transport du CI-SIS.
- ✓ **Niveau 2** : La connexion avec d'autres services se fait en suivant les spécifications d'un des volets de la couche transport du CI-SIS.
- ✓ **Niveau 3** : La connexion avec d'autres services se fait en suivant les spécifications d'un des volets de la couche transport du CI-SIS et les éléments fournis dans le VIHf contribuent à la mise en œuvre de la politique de sécurité (droit d'accès, traçabilité...).

#### A08.3 Référentiel d'interopérabilité (service)

##### A08.3.1 Mise en œuvre de services interopérables

- ✓ **Niveau non applicable** : Les volets du CI-SIS correspondant au cas d'usage n'existent pas et le besoin a été signalé aux équipes de l'ANS.
- Niveau 0 : La majorité des usages sont mis en œuvre de manière propriétaire sans rapport avec les spécifications du CI-SIS correspondantes. Des usages ne sont pas couverts par le CI-SIS mais le besoin n'a pas été signalé aux équipes de l'ANS.
- Niveau 1 : La majorité des usages sont mis en œuvre en utilisant les mêmes orientations normatives que les volets du CI-SIS correspondants sans suivre chacun des volets et sans retour d'expérience au CI-SIS.
- ✓ **Niveau 2** : La majorité des volets du CI-SIS correspondants aux usages sont mis en œuvre avec quelques modifications majeures (ex. extensions spécifiques, nomenclatures propriétaires...) qui font l'objet de demandes d'évolution du CI-SIS.
- ✓ **Niveau 3** : Les volets du CI-SIS correspondant au cas d'usage sont mis en œuvre sans modification majeure (i.e. sans extension des spécifications).

#### A08.4 Référentiel d'interopérabilité (contenu métier)

##### A08.4.1 Partage et/ou échange de documents (consommateur de documents pour les documents CDA)

- ✓ **Niveau non applicable** : Le service ne consomme pas de documents.
- Niveau 0 : Pas de capacité d'affichage de document structuré.
- ✓ **Niveau 1** : Affichage des documents reçus (sans interprétation du contenu) et enregistrement manuel par l'utilisateur.
- ✓ **Niveau 2** : Affichage des documents reçus avec interprétation de l'entête CDA pour traitement automatique ou semi-automatique (ex. enregistrement dans le dossier du patient).
- ✓ **Niveau 3** : Affichages des documents reçus avec interprétation du corps structuré pour proposer des services à valeur ajoutée (ex. courbes, alertes, synthèses automatisées...).

#### A08.4.2 Partage et/ou échange de documents (producteur de documents)

- ✓ Niveau non applicable : Le service ne produit pas de documents.
- Niveau 0 : Production de documents non structurés (ex. PDF pur).
- ✓ Niveau 1 : Production de documents CDA à corps non structuré (CDA N1).
- ✓ Niveau 2 : Production de documents CDA à corps structurés (CDA N3) ne correspondant pas à des volets du CI-SIS ou avec des modifications majeures (ajout d'éléments, nomenclatures propriétaires...).
- ✓ Niveau 3 : Production de documents CDA à corps structurés (CDA N3) correspondant aux volets du CI-SIS et testés via les outils de test mis à disposition.

#### A08.5 Référentiel d'interopérabilité (test)

##### A08.5.1 Test des interfaces

- Niveau non applicable : Toujours applicable.
- Niveau 0 : Les interfaces du service ne sont jamais testées avant mise en ligne.
- Niveau 1 : Les interfaces du service sont testées manuellement avant mise en ligne.
- ✓ Niveau 2 : Les interfaces du service sont systématiquement testées par des outils de tests externes (ex. Gazelle) avant leur mise en ligne.
- ✓ Niveau 3 : Les interfaces du service sont systématiquement testées par les outils de tests nationaux avant leur mise en ligne.

#### A10. Terminologies de santé

##### A10.1 Récupération des nomenclatures sur une source d'autorité et intégration automatique, gestion des mises à jour

- Niveau non applicable : Le service n'utilise pas de code.
- Niveau 0 : Les listes des codes utilisables sont codées en dur.
- ✓ Niveau 1 : Les listes de codes sont gérées comme des paramètres modifiables avec une alimentation manuelle sous un format propriétaire.
- ✓ Niveau 2 : Les listes de codes sont gérées comme des paramètres modifiables avec alimentation manuelle via un format standard.
- ✓ Niveau 3 : Les listes de codes sont gérées comme des paramètres modifiables avec alimentation via un format standard. Chaque mise à jour est préparée automatiquement et validée humainement avant mise en œuvre.

##### A10.2 Utilisation des nomenclatures de l'ANS

- Niveau non applicable : Le service n'utilise pas de code.
- Niveau 0 : Utilisation de nomenclatures locales non mises à disposition par l'ANS.
- Niveau 1 : Utilisation d'une partie des nomenclatures mises à disposition par l'ANS complétées par des codes locaux. Aucune demande de mise à jour n'a été exprimée à l'ANS.
- Niveau 2 : Utilisation des nomenclatures mises à disposition par l'ANS avec définition de JDV si opportun.
- ✓ Niveau 3 : Utilisation des nomenclatures mises à disposition par l'ANS avec définition de JDV si opportun. Le cas échéant demande de mise à jour des nomenclatures mises à disposition par l'ANS pour prise en compte des besoins de la région.